



ORCHESTRE  
SYMPHONIQUE  
DE MONTRÉAL

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

### **L'OSM ET L'ASSOCIATION DES MUSICIENS CONCLUENT UNE ENTENTE DE QUATRE ANS**

Montréal, le 6 septembre 2011 – L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) est heureux d'annoncer la conclusion d'un accord avec la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, visant le renouvellement, jusqu'en 2014, de l'entente collective liant les deux parties.

L'accord a été conclu au terme d'une période d'intenses négociations de près d'une semaine avec l'aide d'un médiateur. La proposition du médiateur sur les clauses encore en suspens a été acceptée d'une part par le comité exécutif de l'OSM et, d'autre part, par l'Association des musiciens au cours d'une assemblée générale des membres.

« À la veille du concert inaugural de la nouvelle résidence de l'OSM, la direction de l'Orchestre est très heureuse de ce règlement négocié dans le meilleur intérêt des deux parties. Autant la direction que le syndicat ont consenti à des compromis et fait preuve de l'ouverture d'esprit nécessaire pour en arriver à une entente », déclare M. Lucien Bouchard, président du conseil d'administration de l'OSM.

« Grâce à l'inauguration de sa nouvelle salle, l'OSM s'apprête à écrire un nouveau chapitre de son histoire et les musiciens, dirigés par maestro Kent Nagano, seront évidemment appelés à y jouer un rôle de premier plan. L'entente conclue aujourd'hui leur permettra de déployer tout leur talent au bénéfice des nombreux mélomanes qui suivent les activités de l'OSM », a poursuivi M. Bouchard.

Pour sa part, Mme Madeleine Careau, chef de la direction de l'OSM, a tenu à souligner que l'entente conclue respecte la capacité de payer de l'Orchestre tout en tenant compte de l'objectif syndical et d'offrir aux musiciens une rémunération à la hauteur de leur statut. « Nous avons le défi de trouver une entente qui préserve l'équilibre financier de l'Orchestre tout en reconnaissant l'excellence de ses musiciens et, grâce à la bonne volonté des deux parties, nous avons pu atteindre cet objectif », affirme Mme Careau.

L'entente prévoit des augmentations salariales de 10,5 % sur quatre ans. Une amélioration au titre du régime de retraite est aussi prévue.

La nouvelle entente permettra aux musiciens de bénéficier des retombées découlant de la diffusion de concerts sur les nouvelles plateformes numériques. « Cette diffusion permettra de faire rayonner l'OSM encore davantage et nous avons convenu que la contribution des musiciens à ce titre serait reconnue par une formule de partage des bénéfices tirés de cette activité », précise Mme Careau.

Le concert inaugural de l'OSM dans sa nouvelle salle aura lieu demain soir sous la direction de Kent Nagano. En outre, l'OSM invite le public à visiter gratuitement sa nouvelle résidence dans le cadre d'une activité de *Portes ouvertes* qui se tiendra jeudi, vendredi et samedi en après-midi.

-30 -

Source : Orchestre symphonique de Montréal  
Marie-Josée Desrochers  
Directrice principale, Communications et Marketing  
(514) 840-7416  
mjdesrochers@osm.ca

Renseignements: Céline Choiselat  
Chef des relations médias  
(514) 840-7414  
cchoiselat@osm.ca